



AUTORISATION PARENTALE POUR LE DROIT A L'IMAGE POUR LA PHOTOGRAPHIE DE CLASSE.

Foyer-Socio-Educatif Collège Petite Lande
105 rue Georges Berthomé 44400 Rezé
Année scolaire 2023- 2024

Le droit à l'image se fonde sur le principe de respect de la vie privée reconnu à toute personne et en particulier au mineur (article 9 du Code civil). Cela signifie que toute diffusion d'une image, d'une vidéo sans le consentement des représentants légaux du mineur est une atteinte à son droit à la vie privée.

Dans le cadre scolaire, le droit à l'image des élèves mineurs est géré par leurs parents ou tuteur. Afin de prévenir tout contentieux, la prise de vue d'élèves doit donc être précédée d'une demande d'autorisation écrite aux parents ou tuteur qui précise le cadre dans lequel l'image de leur enfant sera utilisée.

Le Foyer Socio-Educatif organise annuellement la vente de photos pour financer des actions pédagogiques. Nous vous demandons l'autorisation d'utiliser l'image de votre enfant pour la photographie individuelle et de classe. Le collège pourra ensuite utiliser uniquement les photos individuelles pour une utilisation administrative (PRONOTE, trombinoscope).

Description de l'activité : Photographie de classe et individuelle à destination des familles, du collège.

Date : le jeudi 12 septembre 2024 pour la prise de la photographie.

Type de support : Pochettes avec photographies papier à destination des familles (vente en ligne sans obligation d'achat) - photographie individuelle pour une utilisation administrative sur Pronote (trombinoscope accessible uniquement à l'équipe éducative sur le logiciel et le réseau pédagogique) - **valable pour l'année scolaire en cours uniquement.**

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Les enregistrements ne seront ni communiqués à d'autres personnes, ni vendus, ni utilisés à d'autres usages.

PARTIE A REMPLIR PAR LES RESPONSABLES LÉGAUX en 2 exemplaires. (1 exemplaire à garder pour les parents)
A rapporter au plus tard le MARDI 10 SEPTEMBRE 2024 au professeur principal.

Je (Nous), soussigné(s) et

Responsable(s) légal (aux) de l'élève :

Nom : Prénom :
Classe :

Nom : Prénom :
Classe :

Nom : Prénom :
Classe :

Déclarons autoriser que le FSE désigné ci-dessus à utiliser les photographies de notre enfant dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement (tous les éléments confondus).

Déclarons refuser que le FSE désigné ci-dessus utilise l'image de mon enfant dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement (tous les éléments confondus).

Une seule case à cocher.

Date.....Signature(s)